

TRI-PEEK CANADA LIMITED
603 MILLWAY AVE
CONCORD, ONTARIO; L4K 3V1
CANADA

PRODUIT: 2001-07-001 POLI DE COUP D'OEIL 8OZ



Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT..... MANUFACTURED FOR:
TRI-PEEK CANADA LIMITED
603 MILLWAY AVE
CONCORD
ONTARIO, CANADA
L4K 3V1
www.tri-peek.com
1-877-615-4272

NOM CHIMIQUE..... 2001-07-001 POLI DE COUP D'OEIL 8OZ
FAMILLE CHIMIQUE..... MELANGE.
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE..... MELANGE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... 2001-07-001 POLI DE COUP D'OEIL 8OZ
USAGÉ DE PRODUIT..... POLI.
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... F 07-155.

Section 02: COMPOSITION/INGRÉDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
OXYDE D ALUMINIUM	7-13	5 mg/m3	1344-28-1	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE
SOLVANT A BASE DE PETROLE	5-10	5 ppm	8008-20-6	5000 mg/kg RAT-ORALE	NON DISPONIBLE
HYDROCARBURESISOPARAFFINIC	1-5	100 ppm	64742-48-9	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE
ISOBUTANE	5-10	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	NON DISPONIBLE
PROPANE	1-5	1000 ppm	74-98-6	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL NON DISPONIBLE

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION

INGESTION..... ETOURDISSEMENTS ET NAUSEES.
INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.
CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.
ABSORPTION PAR LA PEAU..... AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.
CONTACT AVEC LA PEAU..... IRRITATION LEGERE.
EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 D'URGENCE D'URGENCE MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L'EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... 365.
PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLERS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.

INFLAMMABILITE..... AUCUN UN PRODUIT INFLAMMABLE (SELON DES REGLEMENTS CANADIENS D'AEROSOL). SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.
MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 5.6.
(% VOLUME)
SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE..... 0.7.
(% VOLUME)

DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.
SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.

PRODUITS DE COMBUSTION
DANGEREUX..... VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL
EST CLASSEE COMME..... 0 cm.
RETOUR DE FLAMME..... NON.

PRODUIT: 2001-07-001 POLI DE COUP D'OEIL 8OZ**Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

POINT D ECLAIR (C), VASE CLOS DE >40.
TAGLIABUE(CONCENTRE)

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NETTOYAGE ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET FUIITE/DEVERSEMENTDES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS.
AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..GARDER.A.L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
CONTROLES D'INGENIERIE.....VENTILATION.- LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE.
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS 50 DEG C.
MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE
MATIERES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE.....PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.
RESPIRATOIRE/TYPE.....LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER UN RESPIRATEUR DU TYPE A CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU EGALER.
YEUX/TYPE.....VERRES DE SECURITE.
CHAUSSURES/TYPE.....PAS NORMALEMENT
REQUIS. AUTRE/TYPE.....NON REQUIS(E).

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....	AEROSOL.
APPARENCE.....	BLEU.
ODEUR.....	NON DISPONIBLE.
SEUIL DE L'ODEUR.....	NON DISPONIBLE.
PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER).....	28-40.
@ 20 C	
POINT D'EBULLITION.....	>100.
TAUX D'EVAPORATION.....	PLUS DE 1.
ACETATE DE BUTYLE NORMALE	
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1).....	PLUS DE 1.
(PAR POIDS)	
SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C).....	NON DISPONIBLE.
pH.....	9.0-9.5.
DENSITE (LIQUIDE).....	1.00-1.04.
COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE.....	NON DISPONIBLE.
POINT DE CONGELATION:(°C).....	NON DISPONIBLE.
% DE LA VOLATILITE DE AEROSOL.....	88-89.
(PAR POIDS)	
DENSITE (AEROSOL).....	0.95-0.99.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE
DECOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

STABLE CHIMIQUEMENT:
OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES. NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.
COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.
NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.
REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?... NON APPLICABLE.
RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA REPRODUCTION N'EST PRESUME.

IRRITATION DU PRODUIT..... PEU CONSIDERABLE.

CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).

CANCEROGENICITE DU PRODUIT..... LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).

TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST PRESUME.

MUTAGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST PRESUME.

PRODUIT: 2001-07-001 POLI DE COUP D'OEIL 80Z

Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE

ENVIROMENTAL..... NON DISPONIBLE.

Section 13: DECHETS

METHODE D'ELIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.
CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.2).

Section 15: LEGISLATION

RÈGLEMENTS CANADIENS

CLASSIFICATION SIMDUT..... A,D2B.
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 1.
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Enviromental) TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMISTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.

RÈGLEMENTS U.S.

NIVEAU DE HMIS - SANTE..... 1 HASARD QUELQUE PEU.
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 1 HASARD QUELQUE PEU.
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE B.
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 1.
L'INFORMATION DE SARA 313 :..... CE PRODUIT NE CONTIENT AUCUN TI SOUMIS D'INGREDIENTS LES CONDITIONS DE RÉPORTAGE DE LA SECTION 313 DE LA PLANIFICATION DE SECOURS ET LA COMMUNAUTE DROIT-A-CONNAISSANT L'ACTE DE CFR 372. CAS # :NOMMÉ CHIMIQUE :. N/A.
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. CAS # :NOMMÉ CHIMIQUE :. N/A.
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA. des)TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.
VOC (w/w%)..... 26-27.

Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

NOTICE DE TRI-PEEK CANADA LIMITED. LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR TRI-PEEK CANADA LIMITED BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S EN SERVENT A LEURS PROPRES RISQUES. TRI-PEEK CANADA LIMITED N ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S'APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.
PREPARE PAR..... TECHNICAL SERVICES
PREPARATION DATE MAY 27 2014

